



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	19

Date de convocation
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-38 : - Cessions et régularisation de parcelles de voirie avenue de Roquemaure– Fixation des prix

Par délibération n°2022-05 du 7 janvier 2022 relative au déclassement de voirie et la délibération n°2022-06 du 7 janvier 2022 concernant la cession et la régularisation de parcelles par lesquelles le conseil municipal a autorisé la mise à l'enquête publique le déclassement d'une portion de voirie de l'avenue de Roquemaure afin de l'intégrer dans le Domaine Privé dans le but de procéder à la cession du foncier déclassé. Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal en charge du dossier, propose de déterminer le prix de cession des parcelles à céder par la Commune au profit des demandeurs comme suit :

- pour la partie qui jouxte la parcelle DL n°83, cession au profit de Madame GAYRAUD Laetitia d'une contenance estimée à 10 m², Monsieur le maire propose de fixer le prix à 2,50 € (lot 2 du plan ci-annexé),
- Pour la partie qui jouxte la parcelle DL n°84, cession au profit de Madame BESNARD Odette d'une contenance estimée à 20 m², Monsieur le maire propose de fixer le prix à 5,00 € (lot 1 du plan ci-annexé).

Concernant la parcelle située au-devant de l'habitation de Madame MAS, le contrat de vente du 16 octobre 1892 entre la Commune et Monsieur GALTIER Léon, ancêtre par alliance de Madame MAS Madeleine, fixe le prix de la parcelle qui jouxte la parcelle DL n°82 à 62 Francs (lot 3 du plan ci-annexé). Cette somme a été perçue par le Percepteur de la Commune le 17 octobre 1892. Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 62,00 Anciens Francs en 1901 est donc le même que celui de 251,54 Euros en 2021. La Commune ayant déjà perçu cette somme, il convient de procéder à la régularisation de propriété de la parcelle.

Il précise que les ventes n'interviendront que si l'enquête publique relative au déclassement de voirie ayant pour objet la cession du foncier est favorable ainsi que le Conseil municipal.

Monsieur le Maire prend la parole pour inviter le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de Monsieur CAMP.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accède à la proposition telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

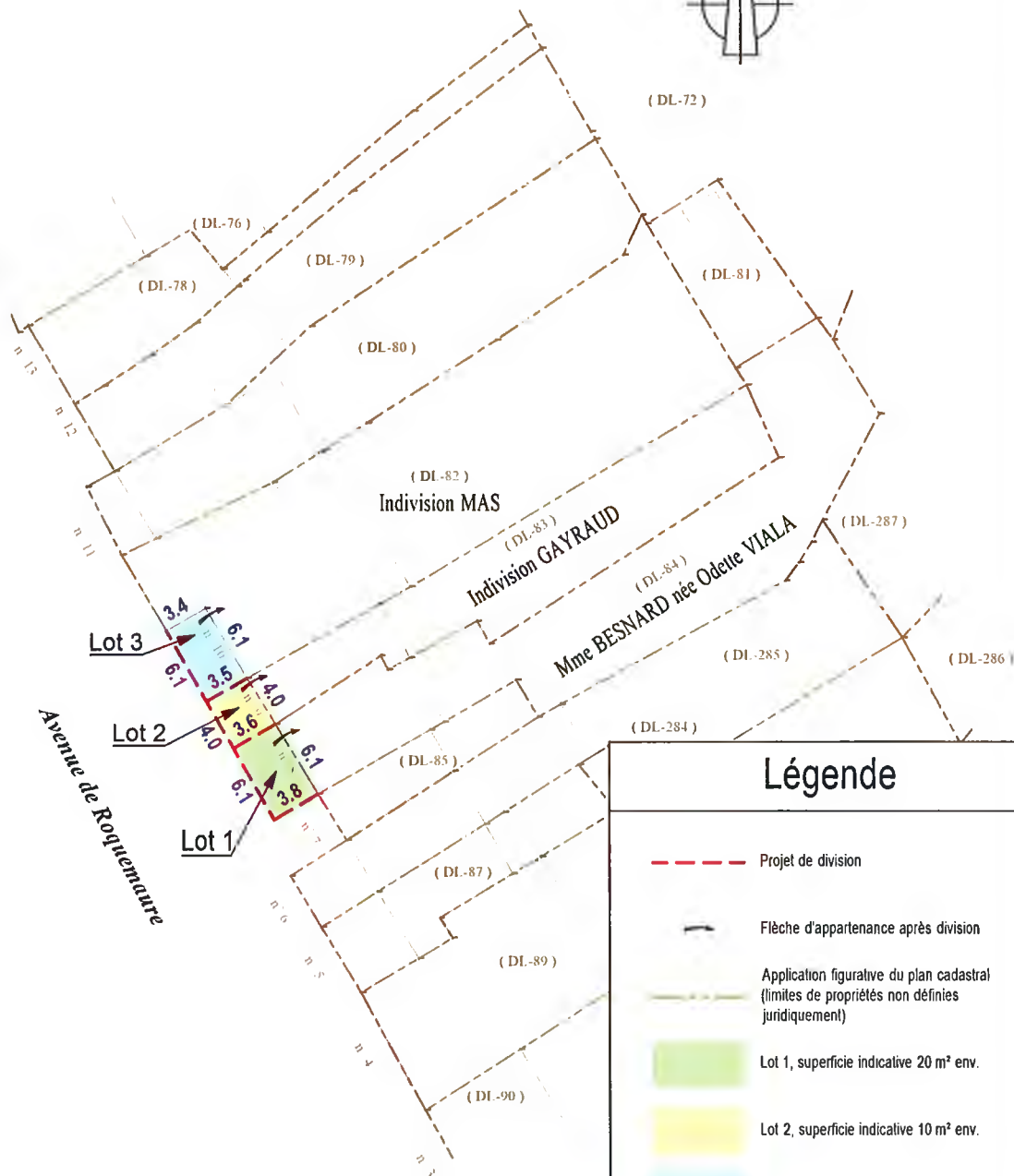


Commune de Montredon-Labessonnié (81)

8,9 et 10 avenue de Roquemaure

Propriété de la Commune de Montredon-Labessonnié

Avant Projet Sommaire



Légende

- Projet de division
- Flèche d'appartenance après division
- Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)
- Lot 1, superficie indicative 20 m² env.
- Lot 2, superficie indicative 10 m² env.
- Lot 3, superficie indicative 20 m² env.

NOTA :

- Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Conique Conforme 44: origine TERIA.
- Les limites périmétriques ne deviendront opposables après une procédure de bornage.
- Les côtes et les superficies sont données à titre indicatif.

0 12.5 25m

<p>GéoSudOuest SELAS de Géomètres-Experts www.geo-sud-ouest.fr</p>	<p>Géomètre Expert : Aurélien Veaute (N° OGE 06397)</p>		<p>Dossier : CA22070</p>	
	<p>Castres, le 24/02/2022</p>		<p>Échelle : 1/500</p>	
<p>Siège Social : ZAC du Causse - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr</p>				
<p>28 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI Tel : 05 63 54 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr</p>	<p>2 Rue Bertalaj 81200 MAZAMET Tel : 05 63 61 38 36 mazamet@geo-sud-ouest.fr</p>	<p>Rue Salvador Allende · Bât. H2 31320 CASTANET TOLOSAN Tel : 05 61 81 38 70 toulouse@geo-sud-ouest.fr</p>	<p>Ctre. d'Affaires St. Crescent 11100 NARBONNE Tel : 04 68 32 17 91 narbonne@geo-sud-ouest.fr</p>	<p>4 Rue Jacqueline Maillan 11200 LEZIGNAN CORBIERES Tel : 04 68 27 16 15 lezignan@geo-sud-ouest.fr</p>